

info

VERNEUIL

EN BOURBONNAIS



Printemps 2026

Edito

Entre nous,
A l'aube de ce nouveau mandat, je tiens à remercier les verneuilloises et les verneuillois qui ont apporté leur soutien à l'équipe que je conduisais lors des élections municipales du 15 mars.

En étant à votre écoute tout en s'appuyant sur son projet, cette nouvelle équipe aura à cœur de gérer la commune dans l'intérêt général en veillant à préserver notre cadre de vie.

Avec le printemps, la première préoccupation c'est le vote du budget. La commission finances est amenée à faire des propositions.

Si nous avons réussi à ne pas augmenter les impôts lors du précédent mandat, face à la baisse continue des dota-

tions et aux augmentations dans tous les domaines, il a fallu se résoudre à augmenter les taux de 2%.

En fonction du contexte actuel et des possibilités financières, la rigueur s'impose.

Il a fallu faire des choix dans la liste des projets envisagés.

Je peux évoquer en dépenses d'investissement, les principales opérations qui sont programmées : des travaux de restauration sur une canalisation du réseau d'eaux pluviales, le remplacement d'un extracteur à la salle des fêtes, la mise aux normes d'un tableau électrique dans un logement de l'école, l'achat d'une licence informatique pour le secrétariat de la mai-

rie, des travaux de restauration dans la cage d'escaliers du logement communal place de la Fontaine.

Je peux également rappeler des travaux déjà prévus qui viennent d'être réalisés ou qui vont l'être au cours de l'année : agrandissement du musée, restauration du toit de la chapelle de l'église.

Si certains projets ont dû être reportés comme la restauration du toit de la maison du Pré Féraud, le remplacement du Géant endormi, des travaux de voirie, avec le sourire du printemps, je garde l'espoir qu'ils pourront être réalisés dans un proche avenir.

Bien à vous,
Daniel Léger

Dans ce numéro :

Edito ;	2		
Vœux 2025 ; Lauréats du fleurissement	3	Conseil municipal du 9 mars ; cérémonie du 8 mai	7, 8, 9
Le Verneuil ; poubelles ; environnement	4	Agents communaux ; Mana Ora s'installe	10
Nouvelle équipe municipale	5	Le musée s'agrandit ; agenda	11
Conseil municipal du 2 février	6	Passion mobylettes ; Vign'Run	12

Vœux 2026

Entouré du conseil municipal et en présence de Bruno Roujouan, sénateur, Emmanuel Ferrand, conseiller régional, Dominique Loubeau, président de Fêtes et Animations, des représentants de la gendarmerie et des pompiers ainsi que les maires de communes voisines, le maire Daniel Léger a accueilli les verneuillois à la salle communale des Tilleuls pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

En préambule, il a évoqué un contexte difficile et préoccupant tant au niveau international avec les nombreux conflits et des guerres meurtrières qu'au niveau national au regard de l'instabilité politique de la France et du déficit important du budget de l'Etat. En raison de la période électorale où la communication est règlementée et appelle à la prudence, il a simplement évoqué les réalisations de l'année. Après le gros investis-

sement de la rénovation énergétique de l'école en 2024, les réalisations ont été plus modestes en 2025.

- Remplacement des portails de l'école.
- Réfection du hall d'entrée de la mairie.
- Travaux de peinture dans l'entrée de l'école.
- Travaux de voirie.
- Remplacement des spots pour l'éclairage extérieur de l'Eglise.

Les travaux en cours ont été évoqués : réalisation du plancher de l'étage au musée ; restauration d'une chapelle latérale de l'église.

Il a salué la qualité du travail des enseignantes

Le personnel communal a été mis à l'honneur et vivement remercié pour son investissement au service de la commune et de ses habitants.

Une belle plante verte a été offerte à Lucienne Zaidineraite pour son dévouement dans la garde et l'entretien de l'église.

Daniel Léger a ensuite salué l'investissement et le dynamisme des différentes associations qui participent à la vie et à la notoriété de Verneuil.

Concernant le cadre de vie, il a remercié les habitants pour leur implication dans le fleurissement de leur maison qui contribue à rendre le village agréable pour les habitants et les visiteurs.



Sophie Gaillardon, première adjointe, a ensuite donné le palmarès 2025 et chaque lauréat a reçu une belle orchidée.

Après cette sympathique cérémonie, les verneuillois ont été invités à partager un moment convivial autour de quelques gourmandises.

Le Verneuil

Pour une troisième saison consécutive, le bar associatif « LE VERNEUIL » va ouvrir ses portes à partir du 20 juin.

Les membres de l'association auront le plaisir de vous accueillir du mardi au samedi de 10 h à 18 h et ponctuellement le dimanche.

Des boissons et glaces locales vous seront proposées. Cette année, vous pourrez déguster en nouveauté, la bière pression de la brasserie « Ch'Hop'ti » de Cressanges.

Ayant connu un certain succès lors de la saison précédente, des planches à base de produits régionaux (charcuterie/fromage) seront en vente le samedi.

Au cours de l'hiver, l'association a réalisé une nouvelle enseigne. Marine De Paula, de la société Malyacom, attachée à la commune a effectué les recherches typographiques et réalisé le pochoir. Des bénévoles se sont improvisés peintres et Pierre, notre agent communal, avec l'aide de

membres, a procédé à la pose du nouvel emblème du bar.

Nous vous attendons avec impatience cet été pour partager un moment de convivialité dans ce lieu incontournable de notre commune

C. LEGRAND, Président



Nouvelles poubelles



Pierre Speisser, agent communal a fabriqué deux poubelles en utilisant des matériaux de récupération et en s'inspirant de modèles proposés dans les catalogues.

Grâce au travail minutieux, le résultat obtenu est très esthétique. Ces réalisations en régie ont permis de substantielles économies. Pour les deux poubelles le coût s'est élevé à 350,00 € alors que l'achat sur catalogue aurait coûté 850,00 €



Ces deux poubelles ont été installées sur le parking près de l'école et sur l'aire de jeux pour enfants.

Infos environnement

Dépôts végétaux :

Il est rappelé que les habitants peuvent déposer les branches issues de travaux d'élagage sur le tas de déchets verts derrière le cimetière (diamètre maxi des branches 10 cm). La clé du dépôt est à récupérer à la mairie.

Ces déchets sont ensuite récu-

pérés par le SICTOM.

En revanche, le dépôt de tonte est strictement interdit.

Dés herbant :

Depuis début 2019, l'utilisation de pesticides chimiques est interdite pour le dés herbage des espaces publics en France pour des raisons de santé publique et

environnementales.

Il est donc formellement interdit aux riverains de dés herber l'espace public devant chez eux ou en limite de propriété en utilisant des dés herbants chimiques.

Le conseil municipal a été installé le vendredi 20 mars



Sophie GAILLARDON
1ère adjointe



Daniel LÉGER
maire



Christophe Legrand
2ème adjoint



Pascal Binetruy



Céline Bouvet



Philippe Ritter



Virginie Guillemant



Franck Vichard



Cécile Horan



Yvette Ribier



Patrice Zaidineraite

Conseil municipal du 2 Février 2026

Modification du devis de l'entreprise PAYANT pour la réalisation d'un plancher au musée du Lavage et du Repassage

Le maire rappelle que la commune a validé en conseil municipal du 27 mai 2025, le devis d'un montant de 30 839 € ht soit 37 006.80 € ttc de l'entreprise PAYANT de Fleuriel concernant la réalisation d'un plancher au musée du Lavage et du Repassage. Dans un premier temps, afin de conserver de la luminosité dans un espace qui manque déjà de lumière, il avait été prévu de ne pas faire le plancher sur l'intégralité de la surface.

Après réunion de la commission travaux, avec les membres de l'association du musée, et en présence du menuisier, la surface du plancher a finalement été modifiée afin de ne pas perdre de surface d'exposition. M. PAYANT a donc transmis un devis modifié qu'il faut désormais valider.

Le nouveau devis s'élève à 32 092 € ht soit 38 510.40 € ttc. Le conseil accepte le devis

Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-1 encadre les dépenses et recettes qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement de la commune.

Ainsi, jusqu'à l'adoption du budget primitif prévu en avril 2026, le maire est autorisé à :

- Mettre en recouvrement les recettes et d'engager, les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

- Mandater les dépenses liées au remboursement d'emprunt

- Mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Il faut prévoir :

- des crédits supplémentaires avant le vote du budget 2026 pour payer le reliquat de la facture d'honoraire de l'architecte, d'un montant de 28.68 €, concernant les travaux de rénovation thermique de l'école.

- des crédits pour le remplacement du radiateur défectueux dans la mairie

Le maire propose l'ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 comme précisé ci-dessous :

◆ **30 € ttc à l'article 231 (programme 213)**

◆ **700 € ttc à l'article 2157**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres accepte la proposition du maire.

Label « Village Bourbonnais de caractère »

Le maire rappelle que la commune a reçu fin décembre 2025, un courrier de la part du Conseil Départemental de l'Allier mettant en avant le riche patrimoine de l'Allier, qui précise notamment que plusieurs communes s'appuient sur ce patrimoine pour mettre en valeur leurs atouts à travers des labels reconnus de tous.

Cependant, d'autres communes présentant des caractéristiques architecturales ou paysagères ne sont pas reconnues.

C'est pourquoi, le Conseil Départemental pour pallier ce manque de visibilité a souhaité mettre en place une démarche qualitative sous forme d'agrément « Village Bourbonnais de caractère ».

Cette démarche sera portée par l'agence Allier Bourbonnais Attractivité. Les communes qui le souhaitent devront déposer un dossier de candidature. Le conseil municipal, mandate le maire pour déposer la candidature de la commune pour l'agrément « Village Bourbonnais de caractère ».

Vote du compte financier 2025 de la commune, le 9 mars 2026

Section de fonctionnement

<i>Dépenses de fonctionnement</i>			
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisation</i>
011	Charges à caractère général	100 358,87	94 775,57
012	Charges de personnel et frais assimilés	153 140,00	153 043,28
014	Atténuations de produits	471,00	247,00
65	Autres charges de gestion courante	50 131,47	48 658,53
66	Charges financières	5 139,00	4 041,09
67	Charges spécifiques	300,00	0,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	140,00	140,00
023	Virement à la section d'investissement	11 912,00	0,00
	TOTAL DEPENSES	321 592,34	300 905,47

<i>recettes de fonctionnement</i>			
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisation</i>
013	Atténuations de charges	19 374,00	33 521,09
70	Produits des services et ventes diverses	14 120,00	15 556,79
73	Impôts et taxes	18 303,00	17 991,68
731	Impositions directes	200 081,00	196 940,00
74	Dotations et participations	43 506,00	42 183,89
75	Autres produits de gestion courante	17 571,00	21 821,19
77	Produits spécifiques	0,00	2 022,98
002	Excédent de fonctionnement reporté	8 637,34	8 637,34
	TOTAL RECETTES	321 592,34	338 674,96

Section d'investissement

<i>Dépenses d'investissement</i>			
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisation</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	39 800,00	38 665,86
21	Immobilisations corporelles	25 300,80	14 714,69
23	Immobilisations en cours	107 633,00	28 463,69
001	Déficit d'investissement reporté	145 634,20	145 634,20
041	Opérations patrimoniales	80 000,00	80 000,00
	TOTAL DEPENSES	398 368,00	307 478,44

<i>Recettes d'investissement</i>			
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisation</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	155 064,00	157 324,93
13	Subventions d'investissement reçues	120 592,00	70 934,74
16	Emprunts et dettes assimilés	30 800,00	30 408,00
021	Virement de la section de fonctionnement	11 912,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	80 000,00	80 000,00
	TOTAL DEPENSES	398 368,00	338 667,67

Vote du compte financier 2025 de l'assainissement, le 9 mars 2026

Section de fonctionnement

<i>Dépenses de fonctionnement</i>			
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisation</i>
011	Charges à caractère général	6 799,00	5 766,94
68	Dotations aux amortissements, dépréciations	103,00	103,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 993,69	4 993,32
	TOTAL DEPENSES	11 895,69	10 863,26

<i>recettes de fonctionnement</i>			
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisation</i>
70	Vente de produits finis, prestations de services,	7 000,00	10 472,24
74	Subventions d'exploitation	1 234,06	1 234,06
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 743,92	2 743,92
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	917,71	917,71
	TOTAL RECETTES	11 895,69	15 367,93

Section d'investissement

<i>Dépenses d'investissement</i>			
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisation</i>
20	Immobilisations incorporelles	38 556,00	19 182,00
21	Immobilisations corporelles	805,00	804,39
23	Immobilisations en cours	11 134,11	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	917,71	917,71
	TOTAL DEPENSES	51 412,82	20 904,10

<i>recettes de fonctionnement</i>			
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisation</i>
70	Vente de produits finis, prestations de services,	7 000,00	10 472,24
74	Subventions d'exploitation	1 234,06	1 234,06
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 743,92	2 743,92
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	917,71	917,71
	TOTAL RECETTES	11 895,69	15 367,93

Cérémonie du 8 mai

Les habitants de la commune sont invités à se rassembler à 11h devant la mairie pour se rendre au monument aux morts.

Après la cérémonie un vin d'honneur sera servi au bar « Le Verneuil »



Conseil Municipal du 9 mars 2026

Affectation des résultats de la commune

un excédent de fonctionnement de 2025	29 132.15
un excédent reporté de 2024	8 637.34
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	37 769.49
un excédent d'investissement de	31 189.23
Un déficit des restes à réaliser de	18 218.00
soit un excédent de financement de	12 971.23
Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit	
résultat d'exploitation au 31/12/2025 EXCEDENT	37 769.49
affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
résultat reporté en fonctionnement (002) EXCEDENT	37 769.49
résultat reporté en investissement (001) EXCEDENT	31 189.23

Seront reportés dans le Budget Primitif 2026 de la commune, la somme de 37 769.49 € en recettes de fonctionnement , et la somme de 31 189.23 € en recettes d'investissement

Affectation des résultats de l'assainissement

un excédent de fonctionnement de 2024	560.75
un excédent reporté de 2024	2 743.92
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	3 304.67
un excédent d'investissement de	9 868.35
un excédent des restes à réaliser de	1 267.00
soit un excédent de financement de	11 135.35
Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit	
résultat d'exploitation au 31/12/2024 EXCEDENT	3 304.67
affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
résultat reporté en fonctionnement (002) EXCEDENT	3 304.67
résultat reporté en investissement (001) EXCEDENT	9 868.35

Seront reportés dans le Budget Primitif 2026 de l'assainissement, la somme de 3 304.67 € en recettes de fonctionnement et la somme de 9 868.35 € en recettes d'investissement.

Les agents communaux



De gauche à droite :

Angélique Bargoin (cantinière)

Céline Mantin (surveillante pose méridienne)

Valérie Dosset (secrétaire de mairie)

Pierre Speisser (agent technique)

Mana Ora s'installe

Situé au 7 rue de la Motte Coquet, 03500 Verneuil-en-Bourbonnais, le studio MANA ORA est un espace dédié au bien-être, à la récupération physique et à l'harmonie du corps et de l'esprit. Inspiré par une approche à la fois naturelle, sportive et apaisante, ce lieu a été conçu pour offrir une parenthèse de détente dans un cadre chaleureux et cocooning.

MANA ORA propose des prestations de massage adaptées aux besoins de chacun : récupération musculaire pour les sportifs, relaxation profonde, drainage, ou encore soins spécifiques favorisant la circulation et le relâchement des tensions. Chaque accompagnement est personnalisé, dans le respect du corps et des attentes de la personne.

Dans une démarche de professionnalisation continue, Alexandra s'est également formée à la technique de cupping therapy (ventouses sèches) à Paris, auprès d'un kinésithérapeute du sport. Cette méthode peut constituer un accompagnement complémentaire favorisant la détente musculaire, la circulation

et le mieux-être global. Elle peut être proposée, en complément d'un suivi médical, à des personnes concernées par certains troubles du quotidien tels que les tensions articulaires, troubles du sommeil, maux de tête ou inconforts digestifs.

La cupping therapy est proposée à un large public, avec des protocoles adaptés à l'âge, au profil et aux besoins de chacun, dans le respect des précautions et contre-indications.

Ce studio s'adresse à tous les publics : actifs, sportifs, personnes en recherche de détente ou de mieux-être au quotidien. Une attention particulière est portée à l'écoute, à la qualité des gestes et à l'environnement, afin de garantir une expérience à la fois professionnelle et bienveillante.

Dans une dynamique de promotion de la santé et de l'activité physique, des séances de sport

encadrées pourraient également être proposées le dimanche matin au parc du Pré Feraud, durant la période estivale (juillet et août), accessibles à tous les niveaux, dans un cadre convivial et en plein air.

À travers MANA ORA, c'est une véritable démarche de



prévention, de récupération et de prise en charge globale du bien-être qui est proposée au sein de la commune.

Contact :

Téléphone : 06 85 88 92 40

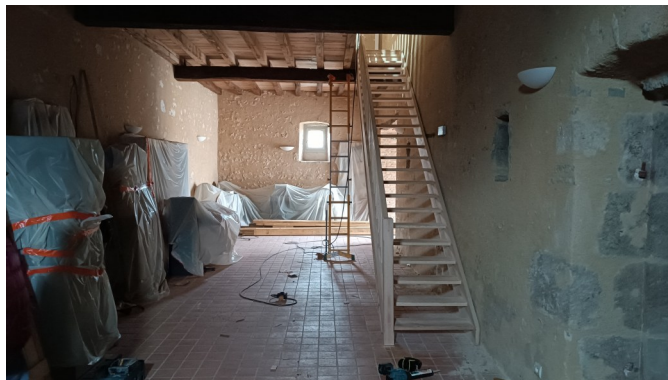
Instagram : @mana_ora03

Mail : manaora@hotmail.com

Le musée s'agrandit

Suite à des dons de belles collections venues enrichir son patrimoine, le musée du lavage et du repassage se trouvait à l'étroit.

Afin de pouvoir exposer et mettre en valeur ces nouvelles collections, il était devenu indispensable d'agrandir l'espace en réalisant un étage.



L'entreprise de menuiserie a donc réalisé un plancher sur les chevrons existants et mit en place un escalier vitrifié par l'agent communal.



A vos agendas!

- ◆ **2 mai au 30 septembre** : Ouverture du musée du mardi au dimanche de 14h à 18h
- ◆ **24 mai** : Foire aux Puces
- ◆ **Mai à septembre** : exposition de photos anciennes dans les rues
- ◆ **19 juin** : Lancement de la Balade des épouvantails
- ◆ **20 juin** : ouverture du bar associatif « Le Verneuil »
- ◆ **14 juillet au 31 août** : Expositions à la Maison du Tourisme
- ◆ **15 juillet** : P'tit marché de Barnabé
- ◆ **14 juillet** : Aubade à la Motte Coquet suivi d'un apéritif citoyen
- ◆ **5 août** : P'tit marché de Barnabé
- ◆ **19 août** : Marché Gourmand et Artisanal à la Motte Coquet 10h à 18h (Festival Viticole et Gourmand)
- ◆ **13 septembre** : Randonnée des vendanges

Passion mobylettes

COMMUNE DE VERNEUIL EN BOURBONNAIS

Mairie
1, rue des Ecoliers

Téléphone : 04 70 45 42 16
Messagerie :
mairie-verneuil-en-
bourbonnais@wanadoo.fr

Retrouvez-nous sur le web

www.verneuil-en-bourbonnais.fr
sur intramuros
ou sur facebook

Membre du Motobécane club de France, Michel Pinel est, depuis tout gamin, passionné des engins à deux roues et particulièrement de mobylettes mais aussi de motos anciennes Peugeot ou Terrot. Mécanicien de formation, il aime se mettre les mains dans le cambouis pour donner une nouvelle jeunesse et faire revivre les mobylettes, star des années 60/70. C'est dans son atelier, très bien équipé, qu'il aime s'isoler pour s'adonner à sa passion. « J'aime me retrouver ici pour me ressourcer, j'y suis bien »

Entre ses mains, une vieille mobylette est déshabillée avec soin. Avec l'âme d'un esthète, Michel révisé ou re-fait méticuleusement le moteur avant de soigner l'esthétique de la carrosserie.

Quoi de plus naturel ensuite de rejoindre un groupe de passionnés pour une balade en enfourchant une de ces ancêtres comme sur la photo où il est fièrement au guidon d'une ancienne verneuilloise.



Vign'run

La première édition de la Vign'run, course nature organisée par les Coureurs Des Vignes s'est déroulée le 7 mars dernier.

Plus de 300 participants ont répondu présents pour cette première qui leur a permis de traverser les communes de Bransat, Saulcet et Verneuil dans un esprit certes sportif mais aussi festif et convivial.

Deux distances étaient proposées afin de satisfaire tous les amateurs de course : un parcours « Gamay » exigeant de 12,5 kms et un parcours « Tressallier » de 25 kms

pour les coureurs plus aguerri.

Les chemins serpentant les vignes et les différents domaines ont particulièrement séduit l'ensemble des participants. La météo clémente a également contribué à rendre cette journée sportive encore plus agréable.

Les organisateurs tiennent à remercier les maires des trois communes traversées, les vignerons pour leur générosité, les nombreux bénévoles mobilisés ainsi que tous les sportifs qui ont largement contribué au succès de cette pre-

mière édition.

Fort de cette belle réussite, le rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'année prochaine.

